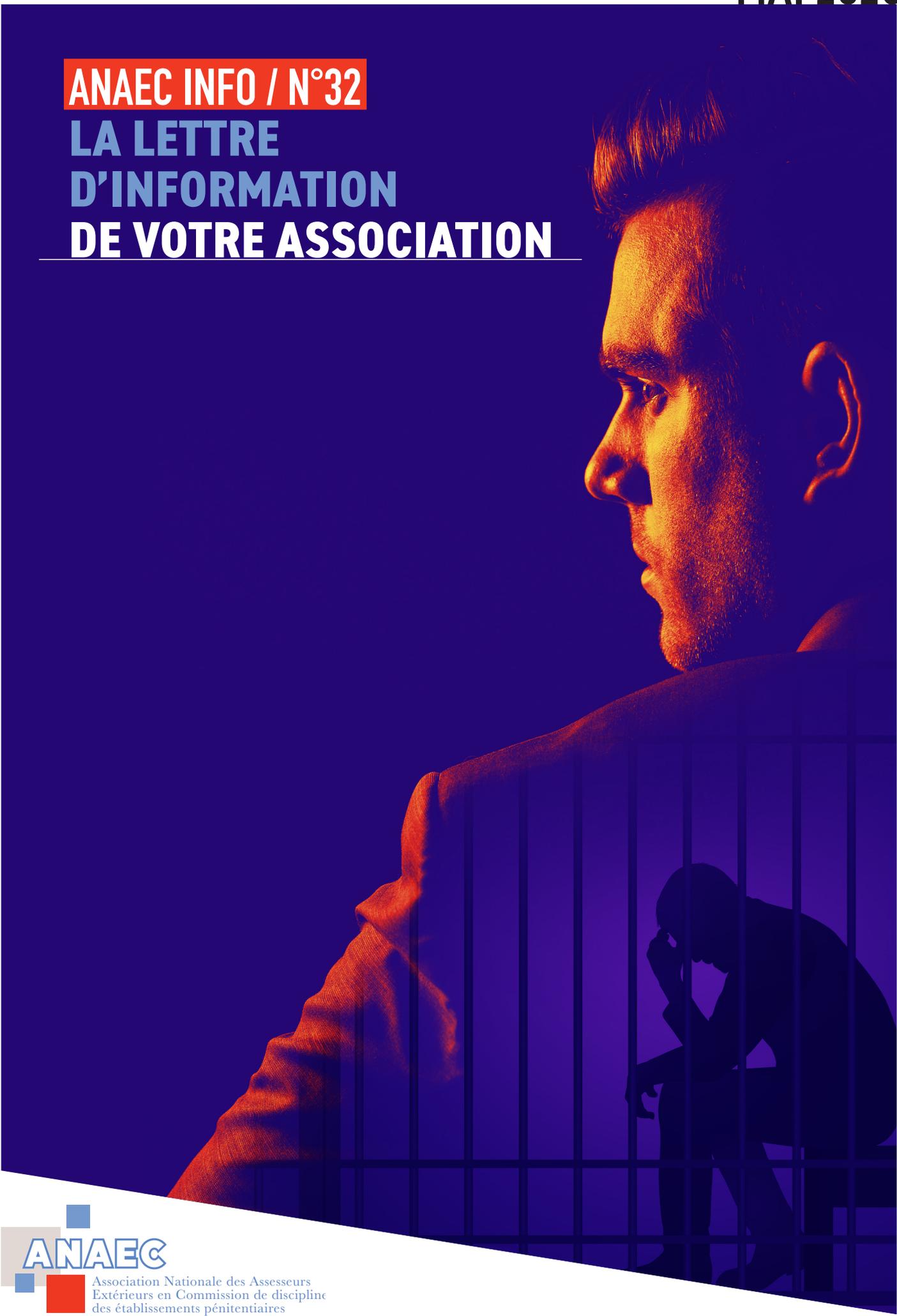


MAI 2025

ANAEC INFO / N°32

**LA LETTRE
D'INFORMATION
DE VOTRE ASSOCIATION**



Voilà maintenant un an que notre « nouvelle » équipe est en place. Une année riche en découvertes :

- Compréhension du fonctionnement de l'association
- Rencontre avec les administrateurs et les membres du bureau

Nous avons pris le temps de réfléchir et de travailler ensemble, afin de définir nos priorités, en maintenant la continuité du travail engagé par celles et ceux qui nous ont précédés, sous la présidence de Pierre Ferrand. Tout en maintenant la dynamique du réseau à travers des formations / échanges en présentiel et des réunions en visioconférence, nous avons néanmoins constaté deux difficultés persistantes :

- D'une part, mobiliser nos adhérents à la vie de l'association ;
- D'autre part, créer du lien avec les assesseurs non adhérents.

L'acte d'adhésion – ou même une simple prise de contact – reste souvent complexe. Entre la peur de s'engager, le sentiment d'isolement, les contraintes géographiques ou encore l'absence de dédommagement financier (argument souvent avancé et perçu comme un manque de reconnaissance), les freins sont nombreux... et bien réels.

Et pourtant, nous avons un rôle essentiel. En tant qu'assesseurs habilités par les présidents des tribunaux judiciaires, nous représentons la société civile. Il nous semble donc important de pouvoir témoigner, partager et rendre compte de la mission qui nous est confiée. C'est pourquoi, avec le soutien de nos coordinateurs régionaux, nous avons choisi de prioriser les formations / échanges et les réunions en visioconférence.

Pour que ces actions prennent tout leur sens, nous souhaitons aussi renforcer nos liens avec l'Administration Pénitentiaire, et plus particulièrement avec les directions interrégionales des services pénitentiaires. Ce partenariat est précieux : il contribue à faire connaître notre association, tout en garantissant notre liberté de pensée et de parole.

Enfin, comme nous l'avions souhaité, notre site internet a fait peau neuve ! Avec l'arrivée du printemps, il se pare d'une nouvelle jeunesse. Nous vous invitons vivement à le (re)découvrir à partir de mi-mai : vous y trouverez toujours de nombreuses informations, notre rapport d'activité 2024 ainsi que nos projets pour 2025.

Et surtout, n'oubliez pas que ce site est aussi le VOTRE, n'hésitez pas à le faire vivre !

Ce n'est pas sans émotion que je conclus cet édito en adressant, au nom de tous les administrateurs de notre association, de chaleureux remerciements à Guy-Bernard, Président d'honneur de l'ANAEC qui a choisi de ne pas renouveler son mandat cette année.

Co-fondateur de notre association avec un engagement sans faille au fil du temps il a permis de faire ce que l'ANAEC est aujourd'hui. Merci Guy-Bernard.

Et même si l'actualité ne se prête vraiment pas ces jours-ci à la légèreté, je vous souhaite néanmoins à toutes et tous, très sincèrement, un beau printemps !

NB : A l'heure de clore cet édito, nous apprenons avec stupéfaction les graves incidents qui se sont déroulés ces derniers jours sur plusieurs établissements pénitentiaires ainsi que diverses menaces et dégradations de biens à l'égard de surveillants. Au nom de l'ANAEC, je tiens à assurer à l'ensemble du personnel pénitentiaire tout notre soutien et notre solidarité.

*Jean-Louis FASOLA
Président ANAEC
president@anaec.fr*

MODERNISATION DU SITE INTERNET DE L'ANAEC

L'ANAEC bénéficie depuis longtemps d'un site internet. Il s'agit d'un moyen pour les administrateurs de communiquer des informations. Cependant, si les ressources disponibles sur ledit site internet sont très complètes, elles n'en restent pas moins avec un accès compliqué. C'est pourquoi, le Conseil d'Administration a décidé lors de réflexions remontant au début de l'année 2024, de procéder à la modernisation du site internet, avec une petite équipe composée de membres du Conseil et de prestataires extérieurs à l'association.

La première grande modification : LE VISUEL

« L'ancien site est trop vieux, il n'est pas beau et ne donne pas envie ! ». rajeunir cet aspect avec des graphismes renouvelés et plus modernes a été le choix fait, en créant de toute pièce un site sur la base du format Wordpress, avec une charte graphique offrant au site des couleurs plus douces, un décor plus harmonieux et épuré.

La deuxième grande modification : L'AJOUT DE FONCTIONNALITES

« Dans l'ancien site, rien ne marche ! ». Alors, on a ajouté les outils demandés par les adhérents en intégrant un onglet ressources publiques, dans lequel il est désormais possible d'accéder à tous les documents de l'association sans difficultés, usant de filtres pour trouver les contenus souhaités. Le Conseil d'Administration envisage d'utiliser le site pour le paiement en ligne des cotisations et des dons. la réorganisation complète des informations, contribue à la création de nouvelles catégories, elles aussi sollicitées.

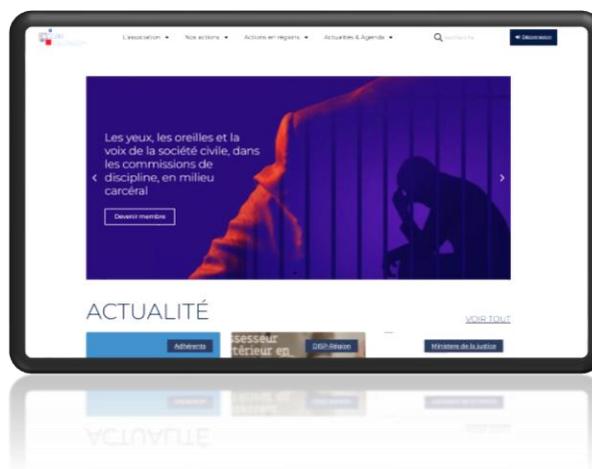
La troisième grande modification : L'ORGANISATION DES INFORMATIONS

Dans l'ancien site, trop de pages et de catégories existaient pour s'y retrouver facilement. Cet aspect a été simplifié en créant 4 grandes catégories :

1. L'association : La catégorie permet de faire une description de l'ANAEC, de ses objectifs, de son rôle et de ses moyens. Notamment pour les nouveaux assesseurs qui découvriront notre association ou les visiteurs curieux désireux d'en savoir davantage.
2. Nos actions : La catégorie permet de regrouper toutes les activités de l'ANAEC à l'échelon national, notamment les activités de ses organes sociaux (Assemblée Générale, Conseil d'Administration...), mais aussi les formations auxquelles sont conviés tous les adhérents s'ils le souhaitent. Cela se complète également par des ressources publiques, que l'ANAEC publie et qui peuvent revêtir une certaine utilité dans l'exercice de la fonction d'assesseur (état de la législation, informations sur le milieu pénitentiaire...).
3. Actions en régions : La catégorie permet de regrouper toutes les activités de l'ANAEC à l'échelon régional. Notamment les activités des coordinateurs régionaux qui auront désormais la main sur les publications relatives à leur région. Cette innovation promue par le Conseil d'Administration depuis quelque temps va connaître son expression la plus forte dans cette liberté concédée aux coordinateurs. Il faut s'attendre à voir de nouvelles initiatives émerger. De nouveaux projets pourront voir le jour afin de dynamiser les activités en région en incitant les coordinateurs à garnir l'onglet relatif à leur localité.
4. Actualité : La catégorie permet de proposer aux visiteurs du site internet un bref aperçu des dernières publications ayant eu lieu. C'est un moyen de parcourir sans difficultés les nouveautés : de la publication la plus récente à la plus ancienne, sur des sujets relatifs à l'actualité du milieu pénitentiaire, comme aux activités de l'association (formations, Assemblée Générale, Conseil d'Administration...), voir à l'activité de nos partenaires (FARAPEJ, Prison Insider...).

Vous pourrez prochainement observer ce travail, sur lequel l'association attendra vos retours.

N. R.
Coordinateur Régional Grand-Est
grand-est@anaec.fr





RENCONTRE ANNUELLE UN RENDEZ-VOUS REGULIER ET ATTENDU AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Préconisé dans les bonnes pratiques de l'ANAEC, le rendez-vous devient incontournable et les assesseurs adhérents ou non de l'association se réjouissent du temps d'échanges que la direction leur propose chaque année. C'est entre autres, une vraie marque de reconnaissance de l'assesseur extérieur en CDD.

Accueillis par la directrice en poste depuis 2022, Chrystel Croisé, accompagnée de la directrice adjointe Emma Tassy et du Capitaine en charge du BGD, quatre des assesseurs sur cinq (une collègue excusée pour problème de santé) habilités depuis pratiquement le début de la mise en place de la fonction, se sont retrouvés le lundi 6 janvier 2025 dans la salle de réunion au premier étage de l'EPM.

La directrice ouvre la rencontre en remerciant chaleureusement les assesseurs présents pour leur participation à la réunion annuelle et aux CDD précisant deux points importants à prendre en compte dans les mois qui viennent et qui notent un véritable changement depuis ces dernières années :

- le narcotrafic,
- la délinquance des mineurs de plus en plus violents.

En 2023 c'est un plan de lutte national contre les violences qui a été initié. Il y a beaucoup de mandats criminels pour des faits très graves. En 2024, il y a eu 10 départs pour MOS (*Mesure d'Ordre et de Sécurité*) : ce qui nécessite souvent un transfert rapide dans un autre établissement et 2 arrivées, ce qui est relativement stable par rapport à 2023.

Chez les mineurs, ce qui est très différent des conditions alarmantes de détention chez les majeurs avec la surpopulation carcérale, c'est qu'il y a l'encellulement individuel. Des beaux défis ont été relevés sur l'établissement, notamment la labellisation en décembre 2024 concernant la sécurité.

L'architecture des bâtiments ne semble plus adaptée, les projections sont un véritable fléau ; il n'y a pas de miradors comme dans les établissements pour majeurs et la structure n'a pas été conçue pour répondre à cette problématique. En moyenne environ 40 détenus mineurs (hommes et femmes) sur le site, au 13/12/2024. En 2024, 1,5 kg de résine de cannabis a été saisie et 251 téléphones, comparable à l'année précédente. C'est donc de la vulnérabilité de l'établissement dont nous parlons ; pour information une projection se rémunère entre 200 et 300€ ; par drone entre 500 et 600€.

Les faits de violence sont de plus en plus nombreux et essentiellement, en cours de promenade :

- 2023 = 39 violences physiques et 14 verbales,
- 2024 = 93 et 11 respectivement.

Il faut identifier ce qui se joue entre les mineurs pour Mme CROISE. Étudier le profil et la dangerosité, c'est un vrai changement de mentalité et que l'on constate aussi dans la société en général.

Il y a moins de MNA (*Mineurs Non Accompagnés*) ces dernières années en détention. Le règlement intérieur est en cours d'actualisation et nous sera transmis une fois achevé et validé.

La politique disciplinaire est un des leviers d'actions pour l'établissement :

- en 2023, 89 CDD pour 457 procédures disciplinaires,
- en 2024, au 1er décembre, 66 CDD pour 426 procédures ; 59 ajournements

Les ajournements viennent presque tous du fait de la non comparution du détenu en CDD et de l'avocat qui a expliqué ne pas pouvoir représenter le mineur sans l'avoir rencontré ce qui a fait « jurisprudence » pour la majorité de ses collègues jusqu'à ce jour. L'équipe de l'EPM, la DISP et la DAP étudient très sérieusement ce sujet qui pose de vraies difficultés.

Mme Croisé ajoute : « *La CDD est un lieu où l'on peut poser, semer quelque chose, **tenter de recréer un pont**, c'est un levier adulte-justice-mineur* ».

Lors de la présentation de ses vœux pour 2025, la Directrice résume un peu nos échanges :

« Je ne peux pas ne pas revenir sur l'année 2024, qui sera une année particulière dans l'histoire de l'administration pénitentiaire, marquée dans son corps par des événements tragiques. Au niveau local, nous avons dû faire face à une hausse continue des faits de violence en détention dans un contexte RH dégradé. Je souhaite vous adresser mes très sincères remerciements pour le travail accompli tout au long de cette année. Mes remerciements s'adressent en tout premier lieu aux professionnels de l'administration pénitentiaire qui ont œuvré au quotidien au bon fonctionnement de l'établissement, mais également à l'ensemble des partenaires institutionnels pour leur soutien. Ensemble, nous avons réussi à surmonter les épreuves et à répondre en chaque instant à nos missions.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite du travail mené depuis plusieurs années sur la mise en conformité et l'amélioration des procédures de prise en charge du public accueilli, mais également par la valorisation des missions du personnel de surveillance en EPM, sanctionnée par l'obtention du label SURVEILLANT, ACTEUR D'UNE DETENTION SECURISEE.

L'année 2025 sera indéniablement une année importante pour l'EPM avec des chantiers majeurs à entamer ou à poursuivre dans le cadre du projet d'établissement. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation. »

Vous pourrez trouver en annexe un document récapitulatif sur l'enseignement scolaire dans cet établissement.

PARTICIPATION AUX CONSEILS D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS

Dans chaque établissement pénitentiaire, le Préfet doit convoquer normalement une fois par an le Conseil d'évaluation. Il s'agit d'une réunion qu'il préside et qui réunit la direction dans son ensemble, le président du Tribunal judiciaire, le procureur de la République, le commissaire de police et l'officier de gendarmerie, le juge d'application des peines, les avocats, les personnels médicaux, les élus (ville et conseil départemental) les aumôneries et les associations intervenantes.

Chaque participant reçoit le rapport annuel de la prison, document souvent fort bien fait qui donne des informations complètes sur l'état des effectifs de la population pénale mais aussi les statistiques sur les procédures disciplinaires (nombre et sanctions).

En tant que correspondant d'établissement ANAEC pour l'établissement de l'EPM du Rhône de MEYZIEU, P. F. a été invité par le Préfet à participer au conseil d'évaluation de l'établissement le jeudi 17 avril 2025.

Une copie du rapport d'activité 2024 de l'établissement a été remise au président de l'ANAEC.

P. F.
Correspondant d'établissement ANAEC
contact@anaec.fr



CENTRE DE DETENTION DE MARSEILLE

Le centre pénitentiaire de Marseille ou « Baumettes » est localisé dans le 9^e arrondissement de Marseille. Il a été construit de 1933 à 1939 (30 370 m²). Il a enfermé des prisonniers célèbres : Christian Ranucci, Bernard Tapie, Tany Zampa, Francis le Belge...

Sa rénovation (« Baumettes 2 » livrée en 2017 et « Baumettes 3 » livrable en 2025) a été complexifiée par le mur d'enceinte de Gaston Castel classé qui a imposé de détruire et reconstruire à l'intérieur du mur.

Aujourd'hui « Baumettes 2 » comprend :

- une maison d'arrêt pour femme (102 cellules pour 105 places dont deux places pour des mamans),
- un quartier Mineurs femmes (9 places),
- un quartier Centre de détention pour femmes (58 cellules pour 60 places),
- un quartier Peines aménagées pour hommes (24 places),
- deux quartiers maison d'arrêt pour hommes (385 places),
- un quartier d'accueil et d'évaluation (30 places),
- un atelier de travail (60 places : façonnage, conditionnement ou atelier automobile),
- un pôle d'insertion et de prévention de la récidive (formations de maçonnerie (14), électricité (14), informatique (14), audiovisuel (8), chantier-école bâtiment (14), restauration (14) et des cours de remise à niveau),
- un équipement sportif (gymnase),
- une unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) pour les détenus atteints de troubles psychiatriques en pleine décompensation.

Une unité hospitalière sécurisée inter-régionale (UHSI) située à l'hôpital nord complète le dispositif ainsi qu'un établissement pénitentiaire pour mineurs garçons (59 places) dans le 11^e arrondissement.

Demain, « Baumettes 3 » livrable par Eiffage comprendra un quartier maison d'arrêt de 740 places.

C. P.
Correspondant d'établissement ANAEC
contact@anaec.fr



CENTRE DE DETENTION DE TATUTU DE PAPEARI (Polynésie Française)

CONFERENCE DEBAT

Le vendredi 7 mars 2025, le Centre de Détention Tatutu de Papeari en Polynésie Française a eu l'honneur d'accueillir Mme Claire SADDY, fondatrice de Tipi Formation et Conseil, pour une conférence-débat sur l'égalité femmes-hommes. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la Journée Internationale pour les Droits des Femmes.

Mme Virginie TANQUEREL, cheffe d'établissement, accompagnée de Mme Emilie RONDELET, responsable des services administratifs et financiers, et de Mme Clémence LEFORT, adjointe à la cheffe d'établissement, ont chaleureusement accueilli Mme SADDY. Cette dernière, formatrice à l'Institut National du Service Public (INSP), auteure et consultante spécialisée en intelligence collective, management et leadership, a partagé son expertise et ses expériences avec le personnel du centre.



*De gauche à droite :
Mme Emilie RONDELET,
Mme Virginie TANQUEREL,
Mme Claire SADDY Formatrice à l'Institut national du service public (INSP)
et Mme Clémence LEFORT*

Mme SADDY, ancienne maire-adjointe du 7ème arrondissement de Lyon en charge de l'économie et de l'égalité femmes-hommes de 2014 à 2020, ainsi que présidente et fondatrice de l'incubateur « Les Premières » à Lyon, a su captiver l'auditoire par ses interventions riches et inspirantes. Sa visite de l'établissement a également permis d'échanger sur les enjeux de l'égalité au sein des structures pénitentiaires.

Cette rencontre a été une occasion précieuse de sensibiliser et de mobiliser les personnels autour des questions d'égalité et de droits des femmes, contribuant ainsi à renforcer l'engagement du Centre de Détention Tatutu en faveur de ces valeurs fondamentales.

Nous tenons à remercier chaleureusement Mme SADDY pour sa participation et son engagement, ainsi que l'ensemble des personnels pour leur implication dans cette journée mémorable.

CEREMONIE DE REMISE DE DIPLOMES

Lundi 3 février s'est tenue au centre de détention de Tatutu de Papeari une remise des diplômes en présence de TERIIPAIA Ronny Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur en Polynésie Française.



Cette cérémonie a permis de récompenser une trentaine de diplômés du certificat de formation générale, du brevet national professionnel ainsi que des attestations de participation aux différents concours et pour les élèves illettrés.

Etaient également présents, MORHAIN Christian inspecteur académique de Polynésie française, PRELOIS Emmanuelle Inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap et DOOM Manuarii conseillère pédagogique à la direction générale de l'éducation et des enseignements de Polynésie française.

Le ministre a pu apprécier les actions d'enseignement mis en oeuvre par l'équipe de l'ULE du CD Tatutu à travers notamment de la participation au Goncourt des détenus et au concours Au-delà des lignes.

DECOUVERTE DU SQUASH

Les 20 et 21 février près de 50 personnes détenues ont pu découvrir une nouvelle activité : le Squash !

Grâce au soutien de la fédération tahitienne de squash et la mise à disposition de deux structures gonflables offrant un espace de jeu adapté, les participants ont pu découvrir cette nouvelle discipline dont certains n'avaient jamais entendu parler.

L'activité encadrée par le directeur technique de la fédération a permis aux personnes détenues de partager un moment convivial véhiculant des valeurs de respect, de concentration, de maîtrise de soi et de partage.



*J. H.
Correspondant d'établissement ANAEC
de Tahiti
contact@anaec.fr*



CENTRE DE DETENTION DE NEUVIC SUR L'ISLE

TEMOIGNAGE

J'exerce la fonction d'assesseur extérieur en milieu pénitentiaire depuis le mois d'août 2012, plus précisément au centre de détention de Neuvic sur l'Isle en Dordogne.

Le Centre de détention de Neuvic sur l'Isle est un CD en milieu ouvert, il est en quelque sorte la passerelle entre la privation de liberté et la liberté retrouvée, il a une capacité de 392 places, avec une occupation au 01 janvier 2025 de 95 % soit 380 détenus.

L'établissement propose plusieurs formations professionnelles, des contrats aux ateliers, la préparation au permis de conduire.

En 2017, une structure médicale **URUD** (*Unité Réhabilitation Usagers Drogue*) a été créée ; ce projet de traiter les addictions a été porté par le directeur de l'établissement M. Eric Bethomieu. C'est le seul établissement de ce type en France qui compte 16 places, le taux d'occupation en moyenne est de 8 détenus ; la prise en charge est pluridisciplinaire et l'accompagnement du patient (au sein du médical il devient un patient), peut aller jusqu'à 6 mois.

A titre d'information en 2024, 43 détenus ont bénéficié de cette prise en charge.

Le CD de Neuvic sur l'Isle offre la possibilité aux détenus de recevoir leurs proches, le temps d'un court séjour ; en 2017, une unité **UVF** (*Unité Vie Familiale*) a été mise en place avec 3 **UPF** (*Unité Parloir Familial*) ; il permet ainsi de préserver les liens familiaux avec leurs proches ; depuis quelques mois, le parloir en Visio est venu renforcer cette possibilité pour les détenus de voir leurs proches malgré l'éloignement.

Ma mission d'assesseur extérieur en milieu pénitentiaire est une priorité dans ma vie, je suis très honorée de représenter la société civile depuis 13 ans, d'apporter le regard extérieur de la société civile en faisant abstraction de mes convictions personnelles pour devenir, une fois la porte du Centre de Détention franchie, « Madame tout le monde » et remplir ma fonction avec impartialité.

En 2019, j'ai adhéré à l'association **ANAEC** qui m'a permis de suivre des formations, d'avoir plus de connaissances ; elle m'a également donné la possibilité de participer au colloque en 2023 à Paris et de franchir la porte d'une institution **ENM** (*Ecole Nationale de la Magistrature*).

P. L.
Assesseure
contact@anaec.fr

PROCEDURE D'HABILITATION AU TJ DE TOULOUSE

La participation à un colloque est toujours source d'enrichissement lors des rencontres et échanges d'expériences entre orateurs et participants. Le colloque d'octobre 2023 à Paris dont le thème était : « *Evolution et perception du citoyen assesseur extérieur* », le président du TJ de Marseille, a évoqué sa difficulté à recruter des assesseurs en CDD, précisant « qu'il n'était ni recruteur ni formé au recrutement ». Il a formulé l'hypothèse que soient présents lors de l'entretien d'habilitation, un chef d'établissement pénitentiaire et un assesseur "aguerris". Cette idée a cheminé dans ma tête. Lors de la présentation des vœux au président du TJ de Toulouse en janvier 2024, j'ai évoqué les propos du TJ de Marseille et suggéré que soit présent un assesseur lors de l'entretien d'habilitation. Un voire deux chefs d'établissement y participent déjà. Ma demande fut accueillie favorablement, après un temps de réflexion pour le Président du TJ.

Octobre 2024, je fus convoquée à participer à l'entretien de deux nouveaux assesseurs. Les fiches candidats et lettres de motivation m'ont été envoyées. J'ai pu après m'être présentée, poser des questions, émettre un avis consultatif au même titre que les deux chefs d'établissements. Désormais, nous sommes associés à la procédure d'habilitation en ce qui concerne le TJ de Toulouse. Ce qui me permet de mesurer la reconnaissance, l'importance de notre mission. Cette procédure a été pérennisée avec l'arrivée du nouveau président du TJ au 1er janvier 2025, pour laquelle un nouvel entretien de candidat a eu lieu en présence d'un assesseur.

B. K.

**Coordinatrice Régionale Occitanie
occitanie@anaec.fr**

DATES A RETENIR

A retrouver sur notre site dans la rubrique « Evènements »

- 13 juin 2025 CA en visio
- 20 septembre 2025 CA en visio

CONTACTS

Adresse postale :
1, Allée des Thuyas
94261 FRESNES Cedex01

contact@anaec.fr
association.anaec@orange.fr
www.anaec.fr



@assoanaec



@ANAEC



@ANAEC

L'ENSEIGNEMENT À L'EPM DU RHÔNE

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

EN QUELQUES CHIFFRES

L'ÉQUIPE

8 ENSEIGNANTS AFFECTÉS
(7,4 ETP)
3 PE - 2 PLC - 3 PLP

**1 PERSONNEL
DE DIRECTION**

**APPUYÉS PAR
DES VACATAIRES
(600 HSE ALLOUÉES)**

1 PSY EN

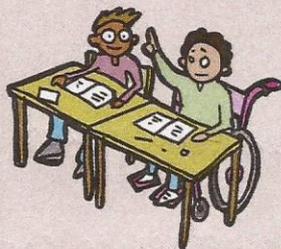
LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET ENSEIGNEMENT DU FLE

**18 JEUNES EN
SITUATION
D'ILLETTRISME DONT 12
ALLOPHONES**



SOIT **11%** DES INSCRITS

SCOLARISATION DES JEUNES RELEVANT DU CHAMP DU HANDICAP



31 MINEURS

SOIT

19% DES INSCRITS

NB : 4,4% EN MILIEU DIT ORDINAIRE
(SOURCE MENESR)



68%

DE MINEURS NON-DIPLÔMÉS
À L'ENTRÉE À L'EPM.

SUR L'ANNÉE SCOLAIRE

4520 À **166**
HEURES DE COURS MINEURS

LE PÔLE ENSEIGNEMENT ASSURE



40 SEMAINES D'OUVERTURE
(4 DE + QU'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE)

SCOLARISE CHAQUE SEMAINE **45 MINEURS**
POUR **11,3 HEURES DE COURS** (MOY.)

FOCUS SUR L'ASSIDUITÉ



50% DE PRÉSENCE

13% D'ABSENCES JUSTIFIÉES

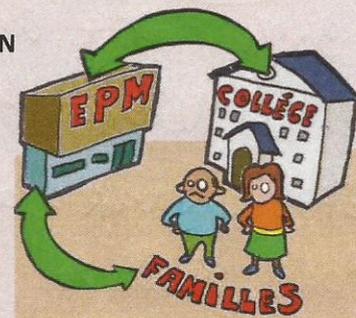
37% DE REFUS D'ACTIVITÉ

MAINTIEN DU LIEN DEDANS-DEHORS

UNE CÉRÉMONIE DE
REMISE DES DIPLÔMES

DES BULLETINS REMIS EN MAIN
PROPRE AUX PARENTS

18%
DES MINEURS
RESCOLARISÉS OU EN
VOIE DE L'ÊTRE À LA
SORTIE



44

DIPLÔMES OU CERTIFICATS RÉUSSIS